



Déclaration des Principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

TABLE DES MATIÈRES

Contenu	Page
TABLEAU 1	2
1. Acteur des marchés financiers	2
2. Résumé	2
3. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	3
4. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	11
5. Politiques d'engagement	13
6. Références aux normes internationales	13
7. Comparaison historique	14
TABLEAU 2	15
TABLEAU 3	16

TABLEAU 1

1. ACTEUR DES MARCHÉS FINANCIERS

Belfius Insurance S.A. - dont le code LEI est : 549300J5UIRMVZOJBV45 est l'acteur de marché financier.

2. RÉSUMÉ

Belfius Insurance S.A. – dont le code LEI est 549300J5UIRMVZOJBV45- prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Belfius Insurance S.A. et de sa filiale Corona Direct Assurance. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'expression "incidences négatives" provient de la réglementation européenne. Les « incidences négatives » sur la durabilité sont des critères repris dans la réglementation pour déterminer comment ils peuvent avoir un impact sur les facteurs de durabilité et, par conséquent, sur nos investissements (ces critères intitulés « négatifs » en vertu notamment du dit « règlement SFDR »¹.

Ces « incidences négatives » sont les incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité sont toute question dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Le présent document constitue donc la déclaration annuelle relative aux Principales Incidences Négatives (ci-après les « PIN ») sur les facteurs de durabilité de Belfius Insurance en tant qu'acteur de marchés financiers au sens de la réglementation SFDR précitée. Notre capacité de rapporter ces principales incidences négatives dépend toutefois de la disponibilité actuelle des données y liées. Il est à noter encore que ces fonds relevant de la branche 23 ne font pas partie de la présente déclaration étant

donné que ces fonds sont gérés par des gestionnaires de fonds externes, eux-mêmes soumis aux mêmes obligations dans le cadre de la déclaration sur les PIN que ces gestionnaires publieront.

Concernant la considération des principales incidences négatives dans notre processus d'investissement, il est important de rappeler le rôle d'un assureur dans le secteur financier.

D'un point de vue général, Belfius Insurance constitue une réserve financière afin de pouvoir répondre à ses obligations contractuelles en matière de versement de capitaux, de rentes et d'indemnités à ses clients. Cette réserve se compose principalement des primes d'assurance que le client a payées (par le biais de polices d'assurance non-vie, d'assurance pension et d'assurance vie). Ces primes sont dès lors investies dans l'économie et société principalement en Belgique.

A cet égard, nous avons développé une politique d'investissement propre à Belfius dont le principe de base revient au respect de normes et standards spécifiques (internationaux) repris dans notre politique « Transition Acceleration Policy (TAP) » qui est implémentée depuis le 31 décembre 2022. Dans son processus d'investissement, Belfius Insurance exclut des activités controversées et inclut des facteurs ESG conformément aux principes et critères repris dans cette politique TAP². La prise en compte des principales incidences négatives fait donc partie intégrante de notre politique d'investissement, de notre politique d'engagement et de proxy voting.

Pour plus d'informations sur les facteurs ESG que nous appliquons au sein de groupe Belfius, nous vous renvoyons à la rubrique « Belfius dans la société » sur notre site web³.

¹ « Règlement SFDR » : Règlement européen 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 Novembre 2019 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, publié au Journal Officiel de l'UE, le 9 Décembre 2019, L 317/1-16

² TAP-Policy sur [belfius.be](https://www.belfius.be)

³ Belfius dans la société sur [belfius.be](https://www.belfius.be)

3. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

La plupart des facteurs ESG peuvent être analysés, d'une part, sous l'angle de leur impact sur la position financière d'un investissement au sens large, et, sous l'angle des impacts externes des activités d'une entreprise ou de l'investissement sur les caractéristiques ESG, d'autre part. Le processus d'investissement responsable de Belfius Insurance reflète ces deux angles.

Le tableau ci-après reprend les PIN suivis et évalués au sein de Belfius Insurance lorsque des données relatives à ces PIN sont disponibles. Ce tableau reprend, dans leur ordre de présentation, les PIN obligatoires, dont deux optionnels, tels qu'ils figurent pour l'instant dans la réglementation dite « SFDR », plus précisément dans les projets de RTS (Regulatory Technical Standards) accompagnant le règlement SFDR qui sont publiés à ce jour.

Ce tableau reproduit le cadre obligatoire figurant dans ce projet de RTS, complété des PIN utilisés au sein de Belfius Insurance et de ceux qui ne le sont pas en raison de l'absence de données publiées les concernant.

Pour faciliter la lecture du tableau ci-dessous, nous tenons à préciser ce qui suit:

- > Nous ne sommes pas à même de mesurer les principales incidences négatives sur la période précédente (à savoir la période précédant le 1er janvier 2022) eu égard à l'incapacité d'identifier les données sur la période précédente. Dès lors, nous indiquons sous la colonne incidence n-1 la mention « sans objet »
- > Nous indiquons également le taux de couverture pour chaque principale incidence négative. En effet, étant donné que nous ne disposons pas de données pour une partie du portefeuille, nous indiquons dès lors la proportion de notre portefeuille pour lesquelles nous disposons des données. Il s'agit du taux de couverture pour chaque principale incidence négative tel que repris dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs applicable aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de Gaz à effet de serre (GES)	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	49677,97	Sans objet	Résultat absolu en tonnes % de couverture du portefeuille: 19%	<p>Belfius Insurance et l'entière du groupe Belfius ont pris différentes mesures pour réduire nos principales incidences négatives, notamment en matière climatique, et ce sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.</p> <p>Politique de Transition Accélérée - Exclusion Depuis 2021 de manière progressive et intégralement au 31 décembre 2022, Belfius Insurance a implémenté la Transition Acceleration Policy (TAP) qui exclut les activités controversées et inclut des facteurs ESG conformément aux principes et critères repris dans cette politique TAP.</p> <p>L'extraction du charbon et ainsi que l'extraction du pétrole et du gaz non conventionnels présentent des risques inacceptables pour l'environnement, le climat et la société. En finançant ces industries, on retarde les investissements dans les sources d'énergie renouvelables et transitoires – un virage indispensable pour faire de l'ambition de neutralité carbone de l'Europe une réalité.</p> <p>A cet effet, les entreprises tirant 10 % ou plus de leurs recettes de l'extraction de charbon thermique ou de l'extraction de pétrole et gaz non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux, forage arctique) sont exclues, de même que les entreprises ayant des projets d'expansion en lien avec ces secteurs.</p> <p>Par ailleurs, les produits pétroliers et gaziers conventionnels sont essentiels dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ils doivent cependant réduire les émissions liées à l'énergie conformément aux objectifs climatiques internationaux pour faire partie d'un portefeuille socialement responsable et s'orienter – au moins partiellement – vers la production d'énergie renouvelable.</p> <p>A cet égard, toutes les entreprises actives dans le secteur de</p>
		Emissions de GES de niveau 2	21443,97	Sans objet	Résultat absolu en tonnes % de couverture du portefeuille: 19%	
		Emissions de GES de niveau 3	214966,47	Sans objet	Résultat absolu en tonnes % de couverture du portefeuille: 19%	
		Total des émissions de GES	410670,34	Sans objet	Résultat absolu en tonnes % de couverture du portefeuille: 49%	
		2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	59,87	Sans objet	
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements (de Belfius Insurance)	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	207,40	Sans objet	Valeur moyenne du PAI sur l'intensité des GES de niveaux 1,2 et 3 exprimée en tonnes de CO2 par million de revenus % de couverture du portefeuille: 30%	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteurs des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.	3,39%	Sans objet	Pourcentage des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. % de couverture du portefeuille: 16,18%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	69,18%	Sans objet	Pourcentage de la consommation d'énergie non renouvelable de la part des sociétés bénéficiaires de nos investissements % de couverture du portefeuille: 9,1%	

	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	11,27%	Sans objet	Pourcentage de la production d'énergie non renouvelable de la part des sociétés bénéficiaires de nos investissements % de couverture du portefeuille: 3,7%	l'extraction de pétrole et gaz conventionnels sont exclues si leurs recettes tirées du gaz naturel ou de sources d'énergie renouvelables sont inférieures à 40 %. En ce qui concerne la production d'électricité, Belfius fixe des critères clairs pour les entreprises actives dans la production d'électricité, afin de garantir un processus de transition vers davantage de sources d'énergie renouvelables. L'exclusion des entreprises actives dans la production d'électricité reposera sur des paramètres spécifiques et tiendra compte du bouquet énergétique et du processus de transition de l'entreprise. conformément à l'Accord de Paris, Belfius tiendra également compte de l'intensité de carbone (exprimée en gCO2/kWh) de ces entreprises, qui devra être inférieure à un certain seuil. Pour TOUTES les activités : > Il faudra que l'« intensité de carbone » (exprimée en gCO2/kWh) de ces entreprises soit inférieure à un certain seuil (Accord de Paris). Ce seuil est progressivement abaissé et est actuellement fixé à 393 gCO2/kWh. > Si l'« intensité de carbone » n'est pas disponible, les entreprises sont exclues si : • 10 % ou plus de leur production reposent sur le charbon ou • 30 % ou plus de leur production reposent sur le pétrole ou le gaz ou • 30 % ou plus de leur production reposent sur une source nucléaire. Toutefois, les nouveaux projets énergétiques belges seront examinés à la lumière du bouquet énergétique de la Belgique, notamment en vue de garantir l'approvisionnement en énergie de la population belge. En ce qui concerne les centrales nucléaires, Belfius ne financera ni n'assurera directement la construction ou la maintenance de centrales nucléaires en dehors de l'Union européenne Belgian Alliance for Climate Action: Suite à notre engagement auprès de la Belgian Alliance for Climate Action, nous nous sommes
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE A	0	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE B	0	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE C	0,075	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE D	0,2	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	

	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE E	0,00	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	engagés vis-à-vis de la Science-Based Target Initiative visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, émissions financées comprises. Nous soumettrons en septembre 2023 à SBTi nos mesures (auditées) et plan d'actions pour validation que nous espérons obtenir pour 2024. Concernant le portefeuille d'investissement de Belfius Insurance, notre plan d'action consiste à: - considérer pour tout nouvel investissement (equities ou bonds) dans des sociétés leur engagement à réduire sur base des dernières données scientifiques leur émissions de GAS - s'engager auprès de ces sociétés afin qu'elles entament un trajet de réduction de GES
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE F	0,07	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13,7%	
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE G	0,016	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE H	0,000	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique - NACE L	0,00	Sans objet	GWh par million de revenu en EUR % de couverture du portefeuille: 13%	

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites / établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités des sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4,12%	Sans objet	Pourcentage de nos investissements % de couverture du portefeuille: 16%	Politique de Transition Accélérée - Exclusion Depuis 2021 de manière progressive et intégralement au 31 décembre 2022, Belfius Insurance a implémenté la Transition Acceleration Policy (TAP) qui exclut les activités controversées et inclut des facteurs ESG conformément aux principes et critères repris dans cette politique TAP. En matière de biodiversité, -L' exploitation minière peut avoir des effets irréversibles sur l'environnement et les populations locales, entraînant de graves violations des droits de l'homme et des dommages irréparables à la nature. Pour TOUTES les activités : > Les exploitations minières sont exclues, à moins qu'elles ne disposent d'une politique adéquate pour contrôler et limiter leur incidence négative sur l'environnement, les conditions de vie et/ou de travail dans les zones minières, les écosystèmes, le climat et les risques de gouvernance. Leur politique doit être fondée sur les Principes directeurs des Nations Unies (UNGP) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les entreprises « 3TG » doivent observer le règlement européen relatif aux minerais provenant de zones de conflit, qui est entré en vigueur le 01/01/2021 - En l'absence de garanties appropriées, la culture de l'huile de palme est une des principales causes de déforestation et, partant, une menace considérable pour la biodiversité. Le processus de production dégage également d'énormes quantités d'émissions de carbone dans l'air, libérant 61 % du carbone stocké dans les forêts défrichées au profit de plantations de palmiers. La production d'huile de palme est également sérieusement associée au travail des enfants et à la corruption. > Pour TOUTES les activités : > Belfius n'est disposée à financer/assurer des activités dans ce secteur qu'à condition que les principes et critères de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) soient respectés.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,19	Sans objet	Emissions par tonnes d'eau par million d'EUR % de couverture du portefeuille: 1,9%	Nous nous référons à notre politique d'engagement et de proxy voting afin d'influer de manière positive sur ces éléments.

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,76	Sans objet	Tonnes de déchets dangereux par million d'EUR % de couverture du portefeuille: 7,2%	Nous nous référons à notre politique d'engagement et de proxy voting afin d'influer de manière positive sur ces éléments.
---------	---	--	------	------------	--	---

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2,75%	Sans objet	Pourcentage de nos investissements % de couverture du portefeuille: 16%	Nous nous référons à notre politique d'accélération de la transition où nous excluons toute société qui aurait violé les principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes, directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Si après investissement, il s'avérait qu'une de ces sociétés ne devaient plus respecter les dits-principes, alors avec nos partenaires, nous rentrerons dans une processus de dialogue et d'engagement.
	11. Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	52%	Sans objet	Pourcentage de nos investissements % de couverture du portefeuille: 1%	Nous nous référons à notre politique d'engagement et de proxy voting afin d'influer de manière positive sur ces éléments.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7,24%		Différence entre la rémunération moyenne brute horaire des hommes et femmes employées exprimée en pourcentage par rapport à la rémunération moyenne brute horaires des hommes % de couverture du portefeuille: 0,3%	L'égalité d'opportunités et de rémunérations quelque soit le genre est un élément fondamental de notre stratégie. Nous nous référons à notre politique d'engagement et de proxy voting afin d'influer de manière positive sur ces éléments afin de faire évoluer cet aspect dans les sociétés dans lesquelles nous avons investi..

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37%	Sans objet	Pourcentage de membres du Conseil d'Administration du genre féminin par rapport au total % de couverture du portefeuille: 12%	L'égalité d'opportunités et de rémunérations quelque soit le genre est un élément fondamental de notre stratégie. Nous nous référons à notre politique d'engagement et de proxy voting afin d'influer de manière positive sur ces éléments afin de faire évoluer cet aspect dans les sociétés dans lesquelles nous avons investi..
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimique ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Sans objet	Pourcentage de nos investissements % de couverture du portefeuille: 16%	L'exposition à des armes controversées fait partie intégrante de notre politique de transition accélérée. Bien que les armes puissent être nécessaires dans une optique de maintien de la paix ou pour permettre aux forces de l'ordre d'assurer la protection de la population, leur objectif ultime de détruire ou de menacer la vie humaine est contraire aux droits de l'homme les plus fondamentaux. Pour les investissements : > Les entreprises actives dans le domaine de l'armement controversé ou non conventionnel sont exclues. > Les entreprises tirant plus de 10 % de leurs recettes totales d'activités liées à l'armement conventionnel sont exclues

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité des GES des pays d'investissement	0,16	Sans objet	Intensité des GES des investissements souverains % de couverture du portefeuille: 57%	A l'heure actuelle, ce critère en tant que tel n'est pas considéré dans notre politique d'investissement
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	Sans objet	Nombre de pays en portefeuille ayant violé les normes sociales internationales % de couverture du portefeuille:52,8%	Cet élément fait partie intégrante de notre politique d'exclusion – Belfius Transition Acceleration Policy.. Nous n'acceptons aucun investissement dans des violations de normes sociales.

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0	Sans objet	Une étude sera menée en 2023-2024 à cet effet	Belfius Insurance n'a pas d'exposition sur des immeubles utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossile
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Sans résultat	Sans objet	Pourcentage du portefeuille immobilier non aligné aux Accords de Paris	Une étude sera menée en 2023-2024 à cet effet

4. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Le groupe Belfius a pour ambition de créer de la valeur à long terme de manière responsable tout en ambitionnant d'être inspirant pour la société belge d'une manière crédible. Une part importante de cette ambition consiste à réduire l'impact négatif de nos investissements en utilisant notre influence en tant qu'investisseur pour modifier le comportement des entreprises et des pays dans lesquels nous investissons, ou encore en cessant ou en limitant nos investissements dans des activités non durables.

Belfius Insurance utilise à cet égard les exclusions sectorielles prévues dans la politique TAP susmentionnée pour identifier et gérer les principales incidences négatives de ses investissements. Au travers de la TAP, nous avons identifié 8 secteurs controversés ou sensibles pouvant porter préjudice de manière significative à l'environnement ou à la société. Des critères objectifs d'exclusion ont été définis pour chacun des secteurs identifiés (Tabac, Jeux de hasard, armement, Energie, Exploitation minière, huile de Palme, Soja, produits de base agricoles). Ces exclusions sectorielles constituent le point de départ de notre processus d'investissement.

Ces principales incidences négatives amenant à cette politique d'exclusion ont été identifiées en tenant compte des lois pertinentes (telles que la loi Mahoux, relative à divers types d'armes controversées), des normes internationales en matière de développement durable (telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), des meilleures pratiques internationales, des contributions obtenues auprès d'experts et des dialogues avec nos parties prenantes. En outre, la stratégie de Belfius en matière de durabilité est un facteur important dans la définition des impacts négatifs que nous essayons d'atténuer, pour lesquels les objectifs de développement durable (ODD) ont été une contribution essentielle.

Bien que tous les principaux impacts négatifs identifiés doivent être considérés de manière cohérente et rigoureuse, nous donnons la priorité aux impacts négatifs liés aux violations des principes du Pacte Mondial des Nations unies, aux pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales, à l'exposition aux armes controversées, au changement climatique (en particulier les émissions de gaz à effet de serre) et à la diversité des genres au sein

du conseil d'administration. En effet, dès 2019, nous nous sommes engagés tant pour l'égalité des genres qu'auprès de la Belgian Alliance for Climate Action. Ces engagements proviennent d'une part de convictions propres établies avec différentes parties prenantes (Scientifique, représentants des secteurs concernés) telles que la définition de notre vision sur les besoins énergétiques de la Belgique établie et validée en Conseil d'administration en août 2022.. D'autre part de notre exercice d'évaluation de la double matérialité qui permet d'identifier tant les risques environnementaux et sociaux qui impacteraient Belfius, que l'impact que les activités de Belfius peuvent avoir sur l'environnement et la société.

Ces éléments peuvent et doivent évoluer au cours du temps en fonction e..a. des données à notre disposition et de la connaissance que nous aurons des différentes thématiques tant environnementales que sociales.. Concernant les données, nous récoltons ces données de fournisseurs de données principalement de Sustainalytics, Morningstar et de Bloomberg. Ces données sont encore aujourd'hui incomplètes.

Ces éléments se traduisent également dans notre politique d'investissement et notre politique d'accélération de transition afin de contribuer à un monde plus juste et responsable.

Pratiquement, au sein de Belfius Insurance, sous réserve de disponibilité des données, le département Investment fait procéder à un screening et suit les indicateurs des PIN sélectionnés pour tous les actifs gérés. Belfius Insurance s'appuie sur des données publiées par les sociétés, d'une part, et provenant de fournisseurs de données ESG externes, d'autre part. Les PAI sont généralement identifiées et évaluées au moyen de facteurs ESG tels que les émissions de gaz à effet de serre ou le respect des droits de l'homme et du travail. Toutefois, ces données sur les facteurs ESG ne sont pas largement disponibles pour certaines classes d'actifs comme les actifs non cotés.

Après avoir récolté ces données, le département investment procède à une analyse interne et vérifie, en collaboration avec notre partenaire Belfius Investment Partners, le respect de ces sociétés des critères de la Transition Acceleration Policy (TAP). Tout nouvel investissement sera soumis par ailleurs à l'Asset & Liability Committee (ALCo) de Belfius Insurance.

Si toutefois, un investissement devait présenter par après un écart par rapport aux critères de la TAP, le Sustainable Investment Desk de Belfius engagera un dialogue afin de mitiger le risque. Si ce comité estime, après interaction, que l'entreprise contrevient à notre propre politique TAP, la société dans laquelle nous avons investie sera exclue de notre portefeuille et de notre univers d'investissement.

Concrètement, pour une participation existante, s'il s'avère que, après l'avoir acquise, la société dans laquelle nous avons cette participation présente potentiellement un impact négatif pour le portefeuille de Belfius Insurance, le dossier sera transmis au Sustainable Investment Desk de Belfius Insurance et in fine au comité ALCO, qui seront chargés de statuer sur les cas problématiques. Si des mesures sont, par la suite, à prendre au regard de notre politique ESG, le Sustainable Investment Desk, à la demande de l'équipe Investment, entame dans ce cas un processus de dialogue avec l'entreprise afin de diminuer au maximum le risque de durabilité.

La société concernée se voit ensuite attribuer un statut « watch list » pour la durée du processus de dialogue et des vérifications entreprises à son sujet.

Ensuite, après investigation et dialogue, le Sustainable Investment Desk décidera si l'investissement peut ou non être maintenu et dans quelle mesure il faut désinvestir. Les entreprises du portefeuille font l'objet d'un suivi continu et, au moins une fois par an, un suivi est effectué sur base des données disponibles et avec l'aide de notre partenaire Belfius Investment Partners. Chaque année, Belfius Insurance demande par ailleurs à un auditeur indépendant de contrôler que le portefeuille d'investissement a bien été géré conformément à la TAP du groupe Belfius et d'en attester le contrôle

Comme chaque année depuis 2020, nous avons publié, pour 2022, [notre rapport annuel sur la politique d'engagement](#) par rapport au suivi des sociétés détenues sur les questions de stratégie, de performance financières et non financières, l'impact social, environnemental et la gouvernance d'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre politique d'investissement, notre politique d'engagement, la politique d'intégration des risques de durabilité dans notre processus d'investissement ainsi que le rapport d'engagement 2022 sous la rubrique « [Belfius dans la société](#) »

RAPPEL DES DIFFERENTES POLITIQUES EN VIGUEUR SONT REPRISES CI-DESSOUS :

TRANSITION ACCELERATION POLICY	DECEMBRE 2022	COMITES DE DIRECTION BELFIUS BANQUE ET BELFIUS INSURANCE
POLITIQUE D'ENGAGEMENT	MARS 2021	COMITE DE DIRECTION BELFIUS INSURANCE
POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT	MARS 2021	COMITE DE DIRECTION BELFIUS INSURANCE

5. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Belfius Insurance réalise différentes activités d'engagement au sein des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en vue de soutenir et d'améliorer les pratiques durables de ces sociétés.

Parmi les outils utilisés pour défendre activement notre politique d'Engagement au sein de ces sociétés, figurent :

- 1. Le vote et la participation** aux assemblées générales annuelles (AG) dans les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations importantes définies dans notre **politique d'Engagement sociétal**.
- 2. L'engagement direct** auprès des sociétés et le dépôt de résolutions écrites en tant qu'actionnaire de différentes sociétés.
- 3. Le Proxy voting** (l'exercice de nos droits de vote par un mandataire suivant nos instructions) pour les petites participations détenues dans les sociétés en portefeuille. A cet égard, Belfius

Insurance a conclu un contrat qui délègue dans certaines conditions à Candriam le pouvoir de nous représenter et d'exercer nos droits de vote en fonction de nos instructions dans les assemblées tenues par les sociétés dans lesquelles nous détenons ces participations dans notre portefeuille d'investissement.

Les engagements de Belfius Insurance portent généralement sur des questions liées à l'un des principaux domaines d'intérêt identifiés dans la stratégie ESG de Belfius Insurance :

- > Environnement
- > Normes du travail
- > Gouvernance d'entreprise de qualité

Cette politique d'engagement sociétal est revue annuellement afin d'identifier les mises à jour nécessaires (règlementations et pratiques d'investissement).

6. RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

L'application des PIN de Belfius Insurance repose sur les Objectifs de développements durables des Nations Unies (ODD) et sur les conventions et normes internationales pertinentes.

Le groupe Belfius est signataire des textes suivants :

Au niveau international :

- > Le Pacte Mondial des Nations Unies (GC des Nations Unies)
- > Les principes de l'assurance durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI PSI)
- > Les principes de la banque responsable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI PRB)
- > Les principes de l'investissement responsable de l'ONU (UN PRI)
- > L'initiative Science- Based Targets (SBTi)
- > Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD)

Au niveau belge:

- > L'Alliance belge pour l'action climatique (BACA)
- > La charte des femmes actives dans la finance
- > La charte de l'Institut pour un informatique durable (ISIT-BE)

A ce sujet, voyez le lien vers le site web de Belfius :

- [Nos Normes et Standards](#)
- [Notre rapport de durabilité 2022](#)

Notre engagement à appliquer les principes de l'entreprise durable :

Nos 6 engagements pour 2025-2030 définissent des ambitions concrètes dans la transition vers une société plus durable (sur ces engagements, voyez notre rapport annuel 2022 en p.12).

Enfin, le plan d'actions en matière de finance durable prévoit la mesure de l'alignement de nos actifs avec la taxinomie européenne. Cette obligation a été reportée au 1er janvier 2024 où nous serons amenés à publier le Green Asset Ratio (GAR).

7. COMPARAISON HISTORIQUE

La comparaison historique sera possible à partir de l'année 2023, dès l'instant où on aura deux années de comparaison.

Les informations qui précèdent sont publiées au 30 juin 2023 et peuvent être mises à jour ou adaptées pour tenir compte de futures exigences réglementaires directement ou indirectement liées à la mise en œuvre du règlement SFDR et des normes techniques issues des réglementations européennes ou nationales qui l'accompagnent.

TABLEAU 2

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Eau, Déchets et autre matières	12. Investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans et mers	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers	pas d'application	pas d'application	Nous n'avons pas été en mesure de calculer cette principale incidence négative et allons réévaluer son utilisation en 2023	Nous n'avons pas été en mesure de calculer cette principale incidence négative et allons réévaluer son utilisation en 2024

TABLEAU 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption et les actes de corruptions
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Question sociale et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	pas d'application	pas d'application	Nous n'avons pas été en mesure de calculer cette principale incidence négative et allons réévaluer son utilisation en 2023	Nous n'avons pas été en mesure de calculer cette principale incidence négative et allons réévaluer son utilisation en 2024